

Dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique, l'innovation et le développement technologique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres lance un appel à projets pour promouvoir et renforcer les activités de recherche dans le domaine de la recherche scientifique, le développement technologique, le développement humain et social et le soutien à la gouvernance.

Cet appel vise le financement des projets de recherche dans les thématiques prioritaires suivantes :

1. Aéronautique
2. Mécatronique et électronique
3. Santé
4. Biotechnologies et amélioration génétique végétale
5. Environnement
6. Energie et efficacité énergétique
7. Matériaux et nanomatériaux
8. Sciences humaines et sociales
9. Mobilité urbaine

Le calendrier du présent appel à projets est présenté comme suit :

Action	Date limite
Lancement de l'appel à projets	22/07/2013
Date limite de soumission des projets	22/12/2013
Evaluation des projets	21/02/2013
Annonce des résultats de l'appel à projets	28/02/2013
Signature des conventions	07/03/2014
Démarrage des projets	07/04/2014

Pourront être financés, les projets de recherche réalisés par :

- Les organismes publics de recherche.
- Les Partenariats ou les groupements novateurs, reconnus formellement par le MESRSFC, tels que :
 - ✓ "Clusters" technologiques
 - ✓ Plates-formes et centres technologiques
 - ✓ Consortiums Partenariat Public-Privé établis moyennant une convention
 - ✓ autres entités de nature semblable

Le MESRSFC procédera à l'évaluation et à la sélection des projets de recherche soumis dans le cadre de cet appel à projets. L'évaluation sera effectuée par des experts indépendants et tiendra compte de l'intérêt et de la qualité scientifiques des projets proposés, de leur caractère technologique et leur impact socio-économique et de la compétence scientifique et technique des équipes et/ou laboratoires soumissionnaires.

Le MESRSFC se chargera d'aviser les responsables des projets de recherche par courrier de l'acceptation ou non de leur projet de recherche.

Les modalités de financement et d'exécution des projets retenus feront l'objet d'une convention entre l'Ordonnateur du Fonds National de Soutien à la Recherche Scientifique et au Développement Technologique (FNSRSDT) et l'organisme porteurs du projet.

Les projets retenus recevront le premier versement de la subvention allouée selon le programme prévisionnel approuvé par la commission.

La reconduction des financements est conditionnée par la présentation d'un bilan annuel précisant l'état d'avancement du projet, les réalisations et le rapport financier précisant l'état des dépenses.

Les responsables des projets retenus devront remettre, dans un délai de 3 mois à partir de la fin ou l'arrêt du projet, un rapport final faisant état des résultats obtenus, et éventuellement des difficultés rencontrées.

NB :

- Les équipes et/ou laboratoires de recherche intéressés devront retirer le cahier des charges relatif à l'appel à projets auprès du CNRST, sis angle Av Allal El Fassi, Av des FAR, Quartier Hay Riad, 10102 – Rabat ou sur les sites électroniques www.enssup.gov.ma, www.cnr.ac.ma, www.dfc.gov.ma.

- Lors du processus d'évaluation et de sélection, des informations supplémentaires ou des compléments d'informations pourront être demandés aux responsables de projets.

**La date limite de dépôt des projets de recherche au CNRST
est fixée au 20 décembre 2013.**

**Une version électronique doit être également transmise au plus tard
le 20 décembre 2013 à l'adresse suivante :
projets.recherche@cnrst.ma.**